

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente, dit CALITOM, sis 19 route du Lac des Saules - Z.E. La Braconne, 16600 MORNAC, représenté par son Président, autorisé à signer la présente convention par délibération du Comité Syndical de Calitom **en date du 14 juin 2007**

ci-après dénommé **“LA COLLECTIVITE” d’une part,**

Et

Raison sociale

ayant son siège à

Adresse de facturation si différente du siège :

Activité Téléphone Mail :

Immatriculé SIRET sous le numéro : Code APE/NAF :

et représenté par

ci-après dénommé **“LE PROFESSIONNEL” d’autre part,**

Plaques minéralogiques du (ou des) véhicules professionnels				
Numéros de badge (à remplir par la collectivité)				

(pour déclarer plus de 4 véhicules, merci de faire des photocopies supplémentaires de cette convention)

ARTICLE 1 - Engagements de la Collectivité : accepter les déchets des professionnels sur la déchèterie de Cognac selon la liste fixée par le règlement.

ARTICLE 2 - Engagements du Professionnel : respecte les règles en vigueur au sein de la déchèterie et les directives de l’agent.

ARTICLE 3 - Durée : convention valable 1 an, renouvelée par tacite reconduction par périodes dénonçables d’un an à tout moment par le professionnel, par lettre recommandée avec accusé de réception (préavis de 30 jours).

ARTICLE 4 - Litige : tentative de conciliation avant action auprès du Tribunal Administratif de Poitiers.

Fait en deux exemplaires à le

LE PROFESSIONNEL

.....

Signature et cachet de l’établissement

LA COLLECTIVITE

Le Président,

par délégation le Directeur

Déchèterie de COGNAC

Tarifs 2021

Déchets encombrants pesés sur le pont bascule :

type de déchets	tarif en € HT la tonne
Bois en mélange	74,17
DEEE	29,17
Déchets verts	74,17
Déchets triés en petite quantité	74,17
Ferrailles	29,17
Gravats	44,17
Mobilier*	29,17
Plaques de plâtre	74,17
Polystyrène	2,78€/Kg
Tout-venant	115,83

* Pour les professionnels n'ayant pas la carte Eco-mobilier.

Déchets toxiques pesés par l'agent :

type de déchets	tarif en € HT le kilo
Acides	1,35
Aérosols	1,67
Bases	1,35
Combustibles	1,67
Emballages souillés	0,86
Filtres à huile	1,26
Matériaux souillés	0,86
Pâteux	0,86
Phytopharmaceutiques	1,35
Produits mercuriels	8,74
Solvants	0,86
Toxiques non-identifiés	1,35

GRATUIT : carton, cartouches d'encre, huiles moteurs (sauf garagistes), lampes-néons, piles, radiographies, verre, huiles végétales et mobilier